

TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Personne en perte d'autonomie personne âgée à partir de 60 ans, personne en situation de handicap.

Mission :

Le CCAS propose des déplacements des personnes à mobilité réduite qui ne peuvent utiliser les transports en commun.

Après avoir pris rendez-vous 72 heures à l'avance. L'agent vous accompagnera pour un tarif de 1,95 € par trajet aller-retour chez le coiffeur, chez le médecin, à la banque, chez le kiné, dans les clubs restaurants, dans un commerce sur la commune de Fontenay-sous-Bois. Selon les disponibilités des chauffeurs, il est possible de vous accompagner vers un hôpital des villes voisines (Bégin, Armand Brillard, André Grégoire)

Pour information

Pour toute demande, contacter le 01 49 74 75 88 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur.

D'autres services de transport existent :

Filival : 08 10 08 10 94

Navette de la ville de Fontenay sous-Bois

Carte mobilité inclusion

Depuis le 1er juillet 2017, la carte mobilité inclusion (CMI) remplace progressivement les cartes de priorité, invalidité et stationnement, en application de la [loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016](#) pour une République numérique. Cette carte a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et / ou en perte d'autonomie. Elle permet au titulaire de bénéficier de certains droits.

<https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/deplacement/transports/carte-mobilite-inclusion>

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74